NATIONS
UNIES

S

Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/25032
30 décembre 1992

ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE, EN DATE DU 30 DECEMBRE 1992, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA BELGIQUE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Au nom du Gouvernement belge et conformément au paragraphe 18 de la résolution 794 (1992) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous informer que la Belgique a déployé, dans le cadre de l'opération humanitaire en cours en Somalie, un bataillon d'infanterie aéroportée comprenant 587 hommes.

Ces troupes ont été mises à pied d'oeuvre à Mogadishu le 13 décembre 1992 et ont fait mouvement vers Kismayo le 20 décembre 1992. Elles cherchent, conformément aux dispositions de la résolution 794 (1992), à instaurer dans la région des conditions de sécurité pour des opérations de secours humanitaire. Dans ce contexte, elles ont pour objectif de permettre une utilisation efficace des voies de communication et elles assurent la sécurité des installations portuaires de Kismayo. Elles favorisent également les efforts ponctuels de désarmement des factions et des bandes armées.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la Belgique
auprès de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Paul NOTERDAEME

92-84794 1586T (F) 311292 311292 030193